

L'ÉCHO DE LA FONTAINE

Journal municipal de Mirabeau/

Printemps 2024

N°34



**LE NOUVEAU CENTRE AÉRÉ
DE MIRABEAU OH YEAH !!**

BUDGET 2024

ASSOCIATIONS - ENVIRONNEMENT - CULTURE

ÉDITO >

RETOUR EN IMAGES >

DOSSIER > Budget 2024

FOCUS > ZAeNR

LIEN SOCIAL/SOLIDARITÉ >

ENVIRONNEMENT >

Déchets et encombrants

EXTRASCOLAIRE >

Le nouveau centre aéré

ASSOCIATIONS >

INITIATIVES >

PATRIMOINE

COTELUB >

ÉTAT CIVIL >

p2

p3

p4

p6

p7

p8

p9

p10

p12

p13

p15

p16

ÉDITO



Dans notre monde il y a deux catégories de personnes : celles qui voient le verre à moitié vide et celles qui voient le verre à moitié plein.

Dans un contexte d'inflation et de fortes incertitudes, il est plus que jamais nécessaire d'al-

ler de l'avant pour soutenir nos services de proximité et continuer d'œuvrer pour tous les Mirabelains de tous âges. C'est notre ambition qui se concrétise, cette année, à travers de nombreux projets, afin de répondre aux besoins des familles, de soutenir et d'accompagner les plus fragiles et de construire le Mirabeau de demain avec celles et ceux qui y vivent au quotidien.

Comme chaque année en début de printemps nous avons voté le budget qui fixe notre feuille de route pour l'année à venir. (Voir page 4). Ce budget voté à l'unanimité en l'absence des élus de l'opposition rend possible nos projets pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens, tout en répondant aux défis d'aujourd'hui et de demain en matière de transition énergétique comme les ZAeNR* créées par l'Etat. (Voir page 6).

En 2024 nous continuerons de travailler pour améliorer le cadre de vie des Mirabelains et pour développer la présence de la nature en ville à travers le projet d'aménagement de la place du Barry et sa végétalisation. L'implantation d'un bar sur la place centralisera le cœur de notre village. Les études sont terminées et la constitution des documents relatifs à la maîtrise d'œuvre sont en cours.

Vous avez dû entendre parler de la création d'un bar éphémère pour la saison estivale qui s'installerait sur la petite place adjacente à la salle du Barry. Nous y travaillons conjointement avec la Préfecture afin d'éviter toutes complications et être en accord avec la réglementation en vigueur.

D'ici fin juillet des travaux de voirie seront lancés. Les chemins de la Diligence, du Suyet et des Auquiers seront refaits pour renforcer la structure des voies et améliorer la sécurité.

Côté jeunesse, la mise en place du centre aéré dans la nouvelle école a connu un vif succès. Il est ouvert à tous les enfants habitant en dehors de notre intercommunalité. Une nouvelle structure d'accueil conjugée à un encadrement par un personnel compétent et qualifié ont ravi parents et enfants. (Voir page 9)

Nos associations vont aussi de l'avant, voyage, escapade, course à pied, carnaval, Mirabeau a de la chance d'avoir des associations aussi dynamiques. (Voir page 10)

Cette volonté de faire et d'avancer contraste avec le climat anxiogène qui règne dans notre pays. Jamais autant de Maires n'ont démissionné de leurs fonctions que ces dernières années. Il est vrai qu'il faut être un peu fou pour être maire aujourd'hui ! Trop de contraintes et de réglementations. Il faut se débrouiller avec la baisse de la dotation globale de

INFO PRATIQUES

Mairie : Lundi au Vendredi

8h30>12h00/ 13h30>17h00

Jeudi et mardi : 8h00 > 12h00.

Fermeture l'après-midi

Samedi de 8h30 > 11h30.

Tél : 04 90 77 00 04/

E-mail : mairiemirabeau@wanadoo.fr

Permanences du Maire R. Tchobdrénoitch : sur rendez-vous.

Les élus reçoivent sur rendez-vous

CCAS. Responsable Madame Bernadette Vitale.

Permanences : ts les mercredis, de 9h00 à 11h00, en mairie.

Renseignements ou prise de rendez-vous, TEL : 04.90.77.08.41

Permanence en mairie : Noëlle Trinquier, conseillère départementale du canton de Pertuis.

Renseignements/rendez-vous : 06 12 58 84 70.

Ramassage des monstres : tous les jeudis.

Service gratuit mis en place par la COTELUB.

Tel : 04 90 07 48 12

Ligne bus 107 : Mirabeau/La Tour d'Aigues/Pertuis

Transport à la réservation : Réservation des trajets la veille du départ en téléphonant au 04 90 74 20 21 du lundi au vendredi de 8h15>12h15/ 13h30>16h30.

www.sudest-mobilites.fr

L'ÉCHO DE LA FONTAINE : publication de la commune de Mirabeau.
Mairie de Mirabeau, 8 rue de la mairie. 84120 Mirabeau.
Directeur de publication : R. Tchobdrénoitch
Responsable rédaction et PAO : L de Luze

fonctionnement et retrousser ses manches pour trouver les aides financières de l'Etat qui s'assèchent d'année en année. Mais nous sommes déterminés et nous continuons de regarder vers l'avenir pour le désir du bien vivre ensemble à Mirabeau.

*ZAeNR (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables)

Votre Maire, R. Tchobdrénovitch

RETOUR EN IMAGES

Février
2024

Installation de quatre défibrillateurs automatisés externes (DAE) : à l'entrée de la cour de la mairie devant la poste communale, près de la pharmacie à côté de la boucherie, à l'entrée de l'école, à la crèche (installé par COTELUB)



En commission sénatoriale avec les présidents de SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) de Vaucluse

Mars
2024

Réunion en Préfecture de Vaucluse pour évoquer les zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables avec la DREAL et le PNRL



Soutien aux agriculteurs

Visite du groupe scolaire Mirabeau avec Philippe Koszyk le nouveau directeur académique des services de l'Éducation Nationale

Sortie coquillages à Marseillans avec l'Amicale Mirabelaine des Gens Heureux. Comme chaque année, les adhérents se sont régalés avec un délicieux repas.



Sortie à Brignoles avec Mirabeau les Amis



avril
2024



Les bonnes affaires du vide-grenier de Mirabeau Manifestations

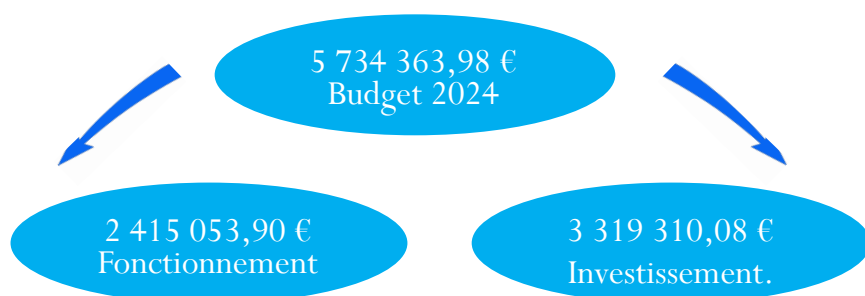
DOSSIER BUDGET 2024



Le budget 2024 est marqué par un double effort de maîtrise de la fiscalité et de continuité des investissements, dans un contexte inflationniste et économique incertain.

Le budget 2024 a été voté à l'unanimité au conseil municipal du 8 avril 2024.

Cette séance du conseil municipal s'est déroulée en présence des Mirabelains qui ont pu constater l'absence des élus de l'opposition.



1/La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement de la collectivité qui reviennent chaque année.

2/La section d'investissement présente les dépenses et les recettes qui modifient, de façon durable la valeur du patrimoine comme les acquisitions immobilières, les travaux ou l'achat de matériels.

L'inflation toujours très impactante sur les dépenses de fonctionnement.

Augmentation des charges de gestions courantes essentiellement liées aux coûts des fluides : eau/gaz/électricité mais aussi de l'alimentation (école)

-Coût de l'énergie, eau ...
+ 23% en 2024

-Frais de personnel + 6,74%

-Charges financières intérêts emprunts +24,16% (liées en partie aux prêts relais qui seront soldés au cours de cette année)

CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
		2023	En %	2024	En %
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	315 252,72	29,51%	429 400,00	31,39%
12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	531 558,28	49,76%	656 879,00	48,03%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	143 950,00	13,48%	168 259,00	12,30%
	DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	990 761,00	92,75%	1 254 538,00	91,72%
66	CHARGES FINANCIERES INTERETS EMPRUNTS	77 479,97	7,25%	96 200,00	7,03%
67	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00%	17 000,00	1,24%
	DEPENSES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES	77 479,97	7,25%	113 200,00	8,28%
	DEPENSES REELLES	1 068 240,97	100,00%	1 367 738,00	100,00%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00		1 047 315,90	
675	IMMOBILISATIONS CEDEES	281 628,89		0,00	
6761	DIFFERENCE SUR REALISATION	8 371,11		0,00	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	6 000,00		0,00	
	OPERATIONS D'ORDRE	296 000,00		1 047 315,90	
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 364 240,97		2 415 053,90	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
		2 023	En %	2 024	En %
13	REMB SUR REMUNERATION PERSONNEL	22 475,94	1,36%	8 000,00	0,59%
70	PRODUITS DES SERVICES	119 722,80	7,27%	195 964,45	14,46%
73	IMPOTS ET TAXES	857 927,50	52,09%	846 931,04	62,50%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	177 459,80	10,77%	173 429,00	12,80%
75	PRODUITS DE GESTIONS COURANTS	469 550,01	28,51%	130 829,53	9,65%
	RECETTES DE GESTION DES SERVICES	1 647 136,05	100,00%	1 355 154,02	100,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5,70	0,00%	6,00	0,00%
	PRODUITS FINANCIERS ET EXECPTIONNELS	5,70	0,00%	6,00	0,00%
	RECETTES REELLES	1 647 141,75	100,00%	1 355 160,02	100,00%
	PRODUITS DE CESSION ET EXCEPTIONNELS	290 000,00		0,00	
	TOTAL ANNUEL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 937 141,75		1 355 160,02	
2	EXCEDENT DE FONCTION REPORTE	658 134,18		1 059 893,88	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 595 275,93		2 415 053,90	

Avec la disparition de la taxe d'habitation, la baisse des dotations du département, la majorité de nos recettes reposent sur nos impôt et taxes (62% de nos recettes)

Pour l'année 2024 la majorité municipale a décidé que les taux d'imposition ne changeraient pas

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,78 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24,54 %
- Taxe d'habitation résidences secondaires : 8,01 %

Des investissements au service des Mirabelains

La maire et le conseil municipal ont porté au budget des investissements qui se concrétisent par des services à la population pour améliorer leur qualité de vie. Au regard des coupes budgétaires de l'Etat comme la diminution du fonds vert, qui a pour objectif d'aider les communes dans leur politique de transition écologique, les élus de la majorité préfèrent rester prudents. «On ne dépensera que ce que l'on recevra ! Si le plan de trésorerie ne le permet pas on reportera certaines de nos opérations prévues cette année» a annoncé le Maire.

CHARGES D'INVESTISSEMENT				
		RAR 2023	NOUVELLES	BUDGET 2024
OP31	AMENAGEMENT ZONE ESPINASSE	7 099,20	747 000,00	754 099,20
OP33	VIDEO SURVEILLANCE	20 908,38	15 000,00	35 908,38
OP35	NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE	332 436,34	28 000,00	360 436,34
OP36	SALLE BARRY	0,00	12 200,00	12 200,00
OP39	MAIRIE	0,00	2 000,00	2 000,00
OP43	INFORMATIQUE ET LOGICIELS	0,00	4 100,00	4 100,00
OP46	EQUIPEMENT DE VOIRIE	27 600,00	6 000,00	33 600,00
OP47	AMENAGEMENT ANCIENTE ECOLE	0,00	30 000,00	30 000,00
OP52	PLAN DE CIRCULATION	3 372,00	0,00	3 372,00
OP54	MOBILIER URBAIN	661,34	1 200,00	1 861,34
OP55	POLE SANTE	3 600,00	0,00	3 600,00
OP56	ACHAT FOND DE COMMERCE	90 000,00	0,00	90 000,00
OP57	SALLES ASSOCIATIONS	2 928,00	0,00	2 928,00
OP58	BUVETTE BOULODROME	0,00	2 800,00	2 800,00
OP59	AMENAGEMENT PLACE DU BARRY	0,00	145 000,00	145 000,00
OP60	BAR RESTAURANT	0,00	115 000,00	115 000,00
OP61	MAISONS DE PARTAGE	0,00	20 000,00	20 000,00
OP10001	VOIRIE COMMUNALE	0,00	282 000,00	282 000,00
OP10003	ACQUISITIONS	863,42	0,00	863,42
OP10004	DEFENCE INCENDIE DECI	28 536,00	0,00	28 536,00
	TOTAL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	518 004,68	1 410 300,00	1 928 304,68
16412	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES		995 000,00	995 000,00
	TOTAL DES OPERATIONS FINANCIERS	0,00	995 000,00	995 000,00
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	518 004,68	2 405 300,00	2 923 304,68
41	OPERATIONS PATRIMONIALES		100 000,00	100 000,00
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	0,00	100 000,00	100 000,00
	REPORT DEFICIT 2023		296 005,40	296 005,40
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	518 004,68	2 801 305,40	3 319 310,08

Certaines associations n'ont pas demandé de subventions. Grâce aux ressources apportées par l'ALEM qui oeuvre pour les enfants de Mirabeau, la coopérative scolaire n'a pas demandé de subvention. L'association de la Tour d'Aigues «Sports et Loisirs» a repris Mirabelcanto (école de musique). Ce partenariat permet au Mirabelains de conserver une antenne musicale dans le village.

ASSOCIATIONS	2023	2024
ALEM	1 000	1 000
CCFF	1 000	1 800
CLI CADARACHE	300	330
CLIC SOLEILAGE	150	150
MIRABEAU MANIFESTATION	8 500	6 000
ARTS SPORTS ET LOISIRS	6 500	1 850
RESTO DU CŒUR	200	0
TENNIS CLUB SUD LUBERON	840	840
AMICALE MIRABELAINE GENS HEUREUX	1 350	0
AU FIL DES MOTS	500	0
RUN IN MIRABEAU	400	500
COMMUNES FORESTIERES	400	400
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 300	0
SAUVI	100	0
LOU CANAILLOU	500	0
FONDATION DU PATRIMOINE	0	200
MIRABEAU LES AMIS	800	1 000
MIRABEAU JUMELAGE	800	400
UNION DEPARTEMENTALE SAPEURS POMPIERS	150	0
TOTAL	24 790	14 470

FOCUS

ZAENR

MIRABEAU ENGAGÉ DANS LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

Par délibération en date du 30 janvier 2024 le conseil municipal a proposé la création de zones d'accélération pour l'implantation d'énergies renouvelables sur la commune. Les élus de la majorité municipale ont invité le public à formuler son avis sur le projet dans le cadre d'une concertation. Cette concertation a été suivie d'une réunion publique.



Les exigences de l'Etat

La salle était comble le 26 février dernier pour la réunion publique. Le Maire a rappelé les exigences de l'Etat : en promulguant la loi APER en mars 2023 l'exécutif s'engage à augmenter la production d'énergies renouvelables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Cette loi permet aux communes de proposer, après consultation du public, des ZAEnR (Zone d'Accélération pour l'implantation des projets d'Énergies Renouvelables.) La stratégie nationale bas carbone (dite SNBC 2) est définie dans le SRADDET* de la région sud.

Les Mirabelains présents ont appris que le département de Vaucluse avait demandé aux communes vauclusiennes de dégager 1800 HA.

La commune de Mirabeau a proposé la zone du « Saint Sépulcre » comme zone préférentielle pour accueillir du photovoltaïque en accord avec la doctrine du Parc Naturel Régional du Luberon.

La concertation publique qui s'est déroulée du 1^{er} au 16 février a permis de recueillir une vingtaine de contributions.

Dilemme entre zones rédhitoires et la volonté de l'État.

Le Préfet de Vaucluse impose de dégager 35 MGW sur notre territoire, à diviser entre les 16 communes de notre intercommunalité La Cotelub. Mirabeau devait faire des propositions sur les possibilités qui sont les siennes dans le périmètre communal. Le plateau du Saint sépulcre a été proposé.

Cette zone est déjà artificialisée par l'installation d'antennes radiophoniques et autres bâtiments reposant sur des plateformes de béton. Le périmètre de la zone proposée est vierge de végétation remarquable a expliqué le maire lors de la réunion publique.

« Ce projet risque de ne pas voir le jour car il se trouve dans des zones rédhitoires définies par le législateur » a précisé le maire.

Le Parc Naturel Régional du Luberon a déjà annoncé qu'il donnerait un avis négatif.

« C'est un casse-tête pour nous car presque tous les terrains communaux sont dans le rouge » souligne le maire.

« Aujourd'hui on ne sait pas répondre aux exigences de l'Etat. Quelles que soient les raisons et les oppositions au projet il est clair qu'à terme nous aurons à apporter des réponses »

Le Maire a expliqué qu'il n'était pas exclu que le Préfet use de son pouvoir dérogatoire pour imposer des ZAeNR dans des espaces protégés. Les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux, national régional, local sont drastiques.

« L'objectif est d'augmenter significativement la part d'énergie solaire dans notre mix énergétique, réduisant ainsi, notre empreinte carbone et promouvoir une économie verte » a souligné le Maire avant d'ajouter que « ces installations futures seraient source de recettes pour la commune. »

Des propositions et réflexions constructives ont été formulées lors de la réunion publique qui s'est clôturée avec le verre de l'amitié.

Une conférence territoriale sur les ZAE NR en préfecture de Vaucluse à Avignon a eu lieu fin mars. Cette conférence a mis l'accent sur la nécessité de participer à cette révolution des ressources énergétiques et sur l'assouplissement des règles en matière de déploiement des zones jusqu'au pouvoir dérogatoire des préfets.

« Habiller » les toitures des bâtiments communaux

En 2023 une étude en collaboration avec le PNRL a été faite.

Le budget prévisionnel de 491 000 € a été élaboré pour une surface de toiture de 1145 m².

A cela doit se rajouter le coût des travaux sur les toitures fragiles (comme celle du clocher de l'église) pour supporter le poids des panneaux.

LIEN SOCIAL SOLIDARITÉ

Toute l'équipe de la CCAS dirigée par Bernadette Vitale, maire adjointe, se mobilise pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants en difficulté. Leur action au quotidien est de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap.

Tout schuss !!

Grâce à la CCAS, des familles en situation financière difficile ont pu envoyer leurs enfants en classe de neige à la Salle les Alpes à 3 heures en bus de Mirabeau. L'école a été ponctuée de cours de ski, de promenades en luge et autres activités ludiques.

Les enfants après leur semaine à la montagne sont rentrés avec pour certains une découverte du ski et pour d'autres de beaux souvenirs.

Des aides financières pour la cantine et le périscolaire.

Les familles en situation précaire peuvent demander des aides pour l'accueil de leur enfant en garderie du matin et du soir mais aussi pour l'alsh du mercredi, des petites et grandes vacances.

Les parents peuvent aussi bénéficier d'aides pour la cantine.

Pour plus d'information vous pouvez prendre rendez-vous avec Madame Bernadette Vitale, en téléphonant à la mairie :
04 90 77 00 04



Le 30 avril dernier la CCAS a rencontré Grand Delta à Apt pour l'attribution des logements sociaux. L'écho de la Fontaine reviendra sur cette réunion dans sa prochaine édition

ENVIRONNEMENT DÉCHETS ET ENCOMBRANTS

Des composteurs collectifs à Mirabeau

Depuis le 1^{er} janvier 2024 la loi AEGC impose le tri des biodéchets à la source pour tous les ménages. Depuis janvier 2023 votre communauté de commune La COTELUB met gratuitement à disposition de ses habitants des composteurs individuels et a débuté le déploiement de plateformes de compostage collectif dans les communes du territoire. Chacune de ces plateformes dotée de trois composteurs pourra accueillir les biodéchets des familles.

A Mirabeau les composteurs collectifs se trouvent sur le parking Martial Montagne



Enlèvement de vos petits et gros encombrants

La mairie organise un ramassage des petits déchets encombrants. Pour cela vous devez vous inscrire auprès du secrétariat de la Mairie. Les petits encombrants sont ceux qui rentrent dans une voiture, tels que : chaises, TV, planches, pots de fleurs ...

Passage le lundi matin sur rendez-vous en mairie au 04.90.77.00.04

La COTELUB s'occupe du service des gros encombrants/Monstres (qui ne rentrent pas dans une voiture) tels que frigo, canapé, matelas, lave-linge ...

Passage le Jeudi matin sur RDV auprès de COTELUB au 04.90.07.48.12



Le Pôle Environnement

Pour se rendre au Pôle Environnement, il faut se munir d'une carte d'accès ; gratuite, cette carte est délivrée par votre mairie. (En cas de perte, son renouvellement est payant : 10 €).

Horaire d'été :

du 1^{er} avril au 31 octobre

Lundi au samedi de 8h à 11h45 et de 14h à 17h45

Sauf le jeudi de 8h à 11h45

Dimanche et jours fériés de 9h à 11h45

(Fermé le 1^{er} mai)

Horaire d'hiver :

du 1^{er} novembre au 31 mars

Du lundi au samedi de 8h à 11h45 et de 13h30 à 17h15

Sauf le jeudi de 8h à 11h45

Dimanche et jours fériés de 9h à 11h45

(Fermé le 1^{er} janvier et le 25 décembre)

Dimanche 9 h à 12 h

Le Pôle Environnement et
Valorisation intercommunal
de COTELUB
Route de Grambois - D956
84240 La Tour-d'Aigues
Tél. : 04 90 08 45 78



DÉCHETS ACCEPTÉS



Encombrants



Ferrailles



DEEE
Déchets d'Équipements
Électriques et Électroniques



Déchets verts



Gravats



DTQD
Déchets Toxiques
en Quantités Dispersées



Huiles de vidanges
et de fritures



Batteries



Bâches et films
plastiques



Cartons



Pneus



Bois

POINT D'APPORT VOLONTAIRE



Vêtements Textiles
Chaussures



Emballages
ménagers - Papiers



Verre

DÉCHETS REFUSÉS



Carcasses
de voitures



Produits
radioactifs



Amiante-ciment
fibrociment



Bois contaminés
de xylophages

EXTRASCOLAIRE LE NOUVEAU CENTRE AÉRÉ DE MIRABEAU



Le nouveau centre aéré de Mirabeau a ouvert ses portes pour les vacances de Février 2024 !

65 dossiers d'inscription ont été enregistrés.

Les enfants âgés entre 3 et 12 ans ont pu profiter d'ateliers et de sorties ludiques encadrées par un personnel compétent.

Des ateliers sur les thèmes « esprits d'hiver » et « carnaval » ont rythmé les journées des enfants

« Nous avons eu des retours très positifs de la part des parents » se réjouit Madame Gimenez en charge de la vie scolaire.

« Nous avons ouvert les portes de l'ALSH extrascolaire (centre aéré) à tous les enfants de notre territoire ! » a poursuivi la Maire Ad-

jointe. La fréquentation et le contentement des parents et de leurs enfants sont encourageants pour l'avenir du centre aéré qui est ouvert aussi à tous les enfants qui habitent en dehors de l'intercommunalité. En février deux enfants de Gréoult Les Bains ont côtoyé les jeunes Mirabelains !

Tarif extérieur hors COTELUB 28€

Tarif CÔTELUB 20€ avec une participation de 5 € ramenant le Tarif à 15€ pour les communes conventionnées

Tarif mirabeau 13€50 pour un coefficient inférieur à 800

15€ pour un coefficient supérieur à 800

Lors de l'inscription renseignez vous auprès de nos services ou par téléphone : 04 90 77 00 04 ou auprès de vos Mairies.

Les beaux jours reviennent, jardinage, barbecue, soirées entre amis, musique ... Il fait bon de se retrouver pour passer de bons moments.

Il faut toutefois respecter la réglementation en vigueur et respecter ses voisins et les règles du bien vivre ensemble.

C'est pour cela que l'Echo de la fontaine vous rappelle l'arrêté préfectoral du 8 avril 2004 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le département du Vaucluse.



BRUITS de voisinage

Tous responsables
Tous concernés

ARTICLE 8 : Tous travaux bruyants de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30.
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

VIE ASSOCIATIVE

4^{EME} ÉDITION DES FOULÉES DE MIRABEAU

L'association «Run in Mirabeau» a organisé le 17 mars dernier les «Foulées de Mirabeau»

- 54 coureurs inscrits sur les 2 parcours (18 coureurs sur le 5km et 36 coureurs sur le 15km) .
- 14 enfants participants à la course enfants (course relais au sein du parc des grands jardins) en collaboration avec l'association ALEM.

Vainqueurs du 5km : ex aequo en 31min

Léane Duquesnoy
Titouan Duquesnoy
Sacha Lapalus

Vainqueur du 15km en 1h16min50sec

Rémy Escoffier

L'association remercie tous les participants, les bénévoles, les sponsors (société SMEA, Château de Clapier, Carrefour Market Pertuis, le Pain Mirabeau, Cézanne Assurances Sebag-Raymond-Franck, le département du Vaucluse), l'ALEM, la mairie de Mirabeau, les propriétaires des terrains acceptant le passage des coureurs, et Alex et Sabrina qui ont fourni l'énergie.

«On donne rendez-vous à tout le monde l'année prochaine ! »



UN CARNAVAL HAUT EN COULEURS AVEC L'ALEM

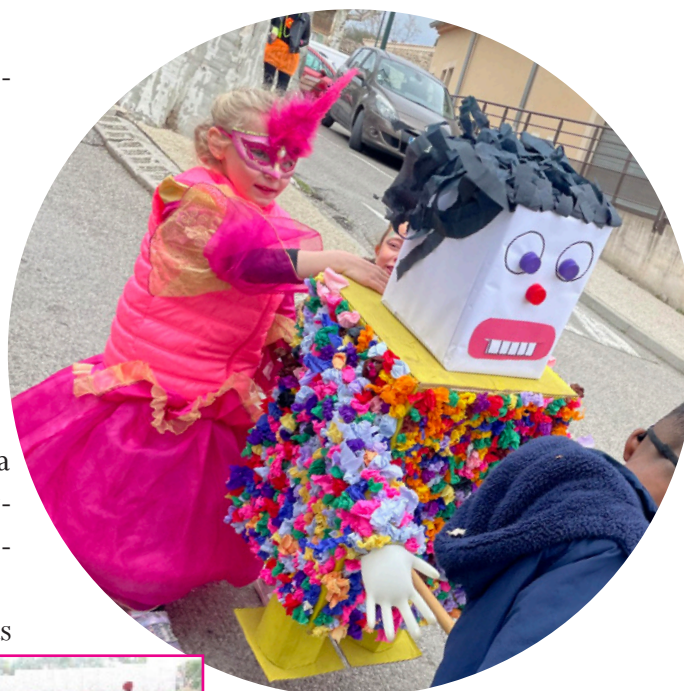
C'est le retour du printemps et le retour du Carnaval organisé par l'ALEM.

L'association remercie l'équipe du CCFF (Comité Communal Feu de Forêts) qui malgré le vent a permis à l'association de brûler le Caramantran en toute sécurité.

L'association remercie les parents et l'équipe municipale périscolaire accompagnateur qui ont permis à tous les enfants de pouvoir assister au défilé.

L'ALEM remercie encore l'équipe enseignante qui a autorisé pour la deuxième année consécutive à perturber le programme de l'école toute une après-midi pour laisser place à la fête.

Un carnaval haut en couleur grâce à tous les enfants costumés et maquillés !



L'équipe de l'ALEM

RÉSULTATS DU CONCOURS RÉGIONAL DE LA CND 2024

LES DANSEUSES DE DORÉMIRABEAU ONT ENCORE BRILLÉ !

Les danseuses Mirabelaines étaient sous les projecteurs de la scène du Palais des Congrès à Marseille, les 6 & 7 avril dernier lors de leur participation au concours régional de la CND (Confédération National de la Danse - région PACA OUEST).

3^{ème} Prix pour Lila en Jazz catégorie Préparatoire Amateur

3^{ème} Prix pour Zoï en Jazz catégorie Préparatoire Amateur

3^{ème} Prix pour le groupe Tribu en Jazz catégorie Préparatoire Amateur



3^{ème} prix pour Clara en Jazz catégorie 2 Amateur

2^{ème} prix pour Lucie en Jazz catégorie 2 Amateur

1^{er} prix régional pour Eva et Bahia en Jazz catégorie 1 duo Amateur.

CULTURE

Le bruit des mots

Du
18 mai
au
9 juin
villages
lectures

**Le festival
de
littérature
à
haute voix**

**Les
rencontres
avec
les
auteurs**

Mars-avril 2024
Luc Bénazet

Mardi 14 mai
Hadrien Bels

Alice Zeniter
Marcus Malte
Mika Biermann
Virginie
Poitrasson

Le bruit des mots est un festival de littérature à haute voix organisé par l'association Les nouvelles hybrides . 30 lectures sont proposées dans 14 villages (11 de la COTELUB) du 18 mai au 9 juin 2024.

Trois semaines dédiées à la littérature lue à haute voix par plus de quinze lectrices et lecteurs professionnels et amateurs, sous la forme de spectacles, apéro-littéraires, lectures musicales... avec l'humour pour fil conducteur de cette première édition.

Mirabeau y participe. Le fournil «le pain Mirabeau» recevra deux lecteurs le samedi 18 mai à 10h00.

Les Harmoniques de Marcus Malte

par Minica Gendre

Vera est morte assassinée. Brûlée vive. Mister, le pianiste, l'aimait, comme elle aimait sa musique. Les coupables ont été arrêtés sur le champ, mais Mister ne croit pas à la version officielle. Il décide de mener sa propre enquête. Il veut comprendre : qui l'a tuée ? Pourquoi ? ...

« Lettre au dernier grand pingouin » de JL Porquet

par Jean-Marc Latil

Le dernier grand pingouin s'est éteint en 1844, tué par la main de l'homme. Qu'à cela ne tienne, Jean-Luc Porquet s'adresse à lui à travers l'au-delà en nous prenant à témoin et mêlant tour à tour poésie, humour et érudition dans cette dénonciation de l'immense destruction en cours.

Toutes les lectures dans les villages sont en accès libre sur réservation :

<https://www.billetweb.fr/lecture-a-haute-voix>

Le Pain Mirabeau

305 route de La Tour-d'Aigues 84120 Mirabeau

06 45 72 03 24

INITIATIVES

Ils vivent à Mirabeau et ont décidé d'y installer leur activité professionnelle.
Afin de vous faire partager leur savoir-faire, leur offre de services, l'Écho de la fontaine leur accorde une vitrine.

Rencontres

Conseiller en gestion de patrimoine indépendant depuis plus de 15 ans, Monsieur Frédéric Armando propose d'accompagner les personnes qui souhaitent réaliser leurs projets pour :

- Développer un patrimoine au travers de placement financier ou de biens immobiliers

- Gérer un patrimoine existant tout en assurant son suivi
- Transmettre un patrimoine à ses héritiers dans les meilleures conditions possibles

- Réaliser des crédits immobiliers

«Je délivre des conseils au travers d'une démarche individualisée rigoureuse et pédagogique»



Une fois par mois, le mercredi de 14h00 à 16h00, Monsieur Armando vous recevra dans la salle du conseil municipal.

La date de permanence sera communiquée sur panneau pocket et/ou sur l'Echo du mois.

MIRABEAU NETTOYAGE AUTO

Monsieur Frédéric DAMIAN propose de nettoyer votre voiture

7 ans d'expériences Intérieur :

- Shampouineuse sièges et moquettes
- Aspirateur, vitres, plastiques...

Extérieur : Lavage sans rayure

Devis et Conseil : 06 75 53 55 13



Vous travaillez sur Mirabeau et vous souhaitez communiquer sur votre expérience professionnelle. Vous pouvez nous écrire à l'adresse mail ci-dessous afin que le service communication puisse prendre contact avec vous et vous permette d'avoir un article dans notre magazine.
communication.mairie.mirabeau@gmail.com

PATRIMOINE : LES CHRONIQUES DE CLAUDE DUSSART

Autrefois, bien avant que l'eau n'arrive au robinet de chaque foyer les fontaines publiques étaient avec les puits et les rivières les seuls lieux d'alimentation en eaux.

Durant des siècles, les fontaines ont été le cœur de la vie des communes. Les habitants toutes couches sociales confondues se retrouvaient à la fontaine pour chercher de l'eau.

Ces fontaines constituaient alors un lieu majeur de la sociabilité villageoise, un lieu d'échanges, de discussions et parfois de conflits. Les ménagères accompagnées de leurs enfants s'y rendaient au moins deux fois par jour le matin et le soir.

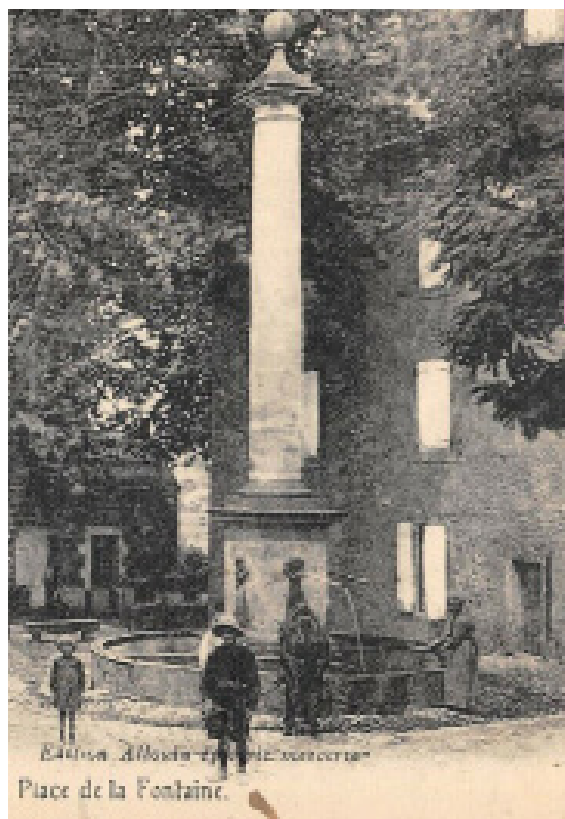
La construction de la grande fontaine de Mirabeau daterait de la fin du XVII^e début XVIII^e siècle. On retrouve la trace dans les archives d'une réparation qui fût faite en 1745.

Avant la révolution de 1789 la fontaine était mentionnée seulement avec son socle et ses quatre tubes enjolivés de mascarons (masques pour éloigner les mauvais esprits). Elle resta comme cela jusqu'en 1838, date à laquelle des travaux furent entrepris pour ajouter une petite colonne de quatre tambours couronnée d'une boule.

En 1843 des travaux furent entrepris pour rehausser la colonne pour être ce qu'elle est aujourd'hui ; la différence de coloration de la pierre entre le 4^e tambour et le 5^e ainsi que les dates incrustées dans la pierre indique l'année du commencement des travaux.

On remarquera les barres porte-récipients qui servaient à y poser les pots, brocs, vases et seaux à remplir. On peut remarquer des concrétions calcaires qui se sont formées autour des mascarons qui se transforment lentement en tuf à cause de la dureté calcaire de l'eau.

Il faudra attendre l'arrivée de l'eau courante dans les maisons pour voir la fin des corvées d'eau journalière. Aujourd'hui, si la fontaine a perdu son usage domestique, elle n'en reste pas moins un élément apprécié du patrimoine communal.



Cette belle fontaine fût mise à l'honneur lors du tournage du célèbre film (Manon des sources) en 1985, réalisé par Claude Berri d'après l'oeuvre de Marcel Pagnol.

C'est l'histoire de la petite gardienne de chèvres courant à travers les collines du Garlaban qui cherche à se venger contre ceux qui ont fait mourir son père, Jean de Florette en coupant l'eau de la source qui alimente la fontaine du village.

En visitant notre beau village, vous découvrirez une très belle statue en bronze de Manon oeuvre de Jean-Jacques Mancardi, inaugurée en juillet 2018 sous le mandat de l'actuel maire Robert Tchobdrénovitch.

ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LA RÉVISION DE LA CHARTE 2025-2040

Une enquête publique est ouverte sur le territoire des 100 communes du périmètre d'étude du Parc Naturel Régional du Luberon du jeudi 2 mai à 9h au vendredi 31 mai 2024 à 17h30. Cette enquête porte sur le nouveau projet de Charte, en vue du renouvellement du label Parc Naturel Régional du Luberon pour la période 2025-2040.

Donnez votre avis sur la Charte 2025-2040 lors de l'enquête publique !

Vous avez plusieurs façons de participer à cette enquête :

-Vous pouvez vous rendre à la Maison du Parc ou dans l'une des 18 mairies qui disposent d'un dossier papier et d'un registre où vous pouvez consigner vos observations et propositions par écrit.

-20 permanences se tiendront, pour échanger avec le commissaire enquêteur et déposer vos observations et propositions.

- Registre en ligne disponible 24h/24 (activé le 2 mai 2024 à 9h)

-Envoyer un mail (activé le 2 mai 2024 à 9h) : www.registre-numerique.fr/revision-charte-luberon

-Envoyer un courrier postal à : Monsieur le Président de la commission d'enquête publique – Parc naturel régional du Luberon – Maison du Parc, 60 place Jean Jaurès – 84400 Apt

Les permanences de l'enquête publique près de chez nous

Mardi 14 mai de 9h à 12h : Mairie de Cabrières-d'Aigues

1 Place de l'Ormeau 84240 Cabrières-d'Aigues

Samedi 18 mai de 9h à 12h : Mairie de Cadenet 16 Cours

Voltaire 84160 Cadenet

Mardi 21 mai de 14h à 17h : Mairie de Pertuis Hôtel de

Ville, Service urbanisme 84120 Pertuis

Mardi 28 mai de 14h à 17h : Mairie de La Tour-d'Aigues

7 Place de l'Eglise 84240 La Tour-d'Aigues

Jeudi 30 mai de 9h à 12h : Mairie de Lourmarin 21 Rue

Henri de Savornin 84160 Lourmarin

Vendredi 31 mai de 9h à 12h : Maison du Parc naturel régional du Luberon 60 place Jean Jaurès 84400 Apt

Plus de lieux sur : <https://www.parcduluberon.fr/le-parc/revision-de-la-charte/charte-enquete-publique/>

LA RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC

Le Parc naturel régional du Luberon va se doter d'un nouveau projet de territoire pour la période 2025-2040. La nouvelle Charte définit l'ambition, les 6 défis et les objectifs qui vont guider l'action du Parc et de ses partenaires pendant cette période.

La révision de la Charte est un moment essentiel pour le territoire du Luberon, puisque c'est sur cette base que l'État décidera du renouvellement de son classement en « Parc naturel régional ».



L'ESSENTIEL DU PROJET DE CHARTE

Pour mieux comprendre l'essentiel des défis et des objectifs de la Charte du Parc, le nouveau projet de territoire pour 2025-2040.

Téléchargeable sur www.parcduluberon.fr/charte-essentiel

INVESTISSEMENTS ET PROJETS 2024

La première cérémonie de vœux organisée par la communauté de communes sud Luberon la « COTELUB » s'est déroulée à Cadenet, le 16 janvier dernier.

Cette année, le président de la communauté de communes sud Luberon « COTELUB », Robert Tchobdrénovitch a souhaité qu'il était temps de réunir l'ensemble des acteurs liés autour d'un projet commun pour tirer le bilan de l'année écoulée et esquisser les enjeux à venir.

En présence de la préfète de Vaucluse, Madame Violaine Demaret, la sous-préfète Madame Christine Hacques, de la présidente du Département, Dominique Santoni, et les élus des 16 communes du sud Luberon, le président a rappelé les ambitions de la collectivité pour son territoire : renforcer l'attractivité et consolider le tissu socio-économique. Dans le cadre de ses différentes compétences, la Communauté de Communes sud Luberon « COTELUB » a engagé une série d'investissements qu'elle poursuivra en 2024.

Passage en revue des principaux investissements en cours et programmés cette année :

- Achat de La Bonde acté en avril
- Les passoires thermiques dans le viseur
- Un 2^{ème} pôle environnement
- Coup d'accélérateur sur la pratique du vélo
- Plus de places en crèche intercommunale à Mira-

beau et à La Bastide-des-Jourdans...

Au-delà des actions pour préserver l'environnement et doper son attractivité économique, la COTELUB entend muscler sa politique sociale. « La précarité, la délinquance, la drogue, la violence et l'alcoolisme restent pré-occupants, alerte le président. Nous mettrons donc en place diverses actions sur le territoire avec des éducateurs, en lien avec les mairies, la mission locale, les services de justice et l'Etat. » Mais cette année la COTELUB veut aller encore plus loin en apportant sa contribution, en fonction de ses compétences, à la lutte contre les violences intrafamiliales. « Nous n'avons pas de solution d'hébergement sur le territoire pour les victimes, déplore Robert Tchobdrenovitch. L'accueil le plus proche est à Pertuis. Or, nous devons pouvoir mettre à l'abri chez nous celles et ceux qui font l'objet de violence. » Pour que le souhait puisse devenir réalité, les questions juridiques, de responsabilité et d'assurance doivent être solutionnées au préalable. « Un sujet qu'il faudra mettre sur la table très vite », insiste le président auprès de la présidente du Département et de la préfète de Vaucluse.

La proximité, l'unité et la solidarité sont des moteurs indispensables pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par la collectivité, soucieuse de répondre au mieux aux attentes de la population.

UN SALON DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI RÉUSSI !

En avril dernier à Cadenet 350 visiteurs sont venus rencontrer les nombreuses entreprises présentes au salon. Des entretiens se sont déroulés et un grand nombre de CV déposés avec d'un côté l'espoir de trouver un emploi, de l'autre la nécessité de trouver la compétence souhaitée. Ce salon a été organisé grâce au partenariat de la Cotelub, de la mission locale et de France Travail.



Communication de la Direction Générale des Finances de Pertuis (DGFIP)

Afin de permettre de bien appliquer la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la DGFIP doit connaître l'occupant des biens immobiliers à usage d'habitation.

En 2023, année de démarrage du service «Gérer mes biens immobiliers», tous les propriétaires devaient déclarer l'occupant de leur(s) bien(s) immobilier(s) à usage d'habitation.

A compter de cette année, cette obligation déclarative ne concerne plus que les propriétaires dont au moins un bien immobilier a fait l'objet d'un changement d'occupant au cours de l'année précédente (déménagement en 2023, changement de locataire en 2023...) Ainsi :

- si vous êtes propriétaire occupant et que vous n'avez pas déménagé en 2023, vous n'avez rien à faire au titre de l'habitation que vous occupez en tant que propriétaire occupant ;
- si vous êtes bailleur d'un bien immobilier à usage d'habitation et qu'il n'y a pas eu de changement de locataire en 2023, vous n'avez rien à faire au titre de l'ha-

bitation que mettez à bail ;

- par contre, si vous êtes propriétaire occupant et que vous avez déménagé en 2023, vous devez déclarer, avant le 30 juin 2024, la fin de l'occupation de votre ancienne résidence et le début d'occupation du nouveau bien dont vous êtes propriétaire via Gérer mes biens immobiliers sur www.impots.gouv.fr ;

- de même, si vous êtes bailleur d'un bien immobilier à usage d'habitation et qu'il y a eu un changement de locataire en 2023 ou un départ du locataire en 2023 sans nouveau locataire avant le 1er janvier 2024, **vous devez renseigner, avant le 30 juin 2024**, les informations relatives au nouvel occupant (le nouveau locataire ou vous-même en l'absence de nouveau locataire avant le 1er janvier 2024) via Gérer mes biens immobiliers sur www.impots.gouv.fr.



Non il n'y a pas de décharge à Mirabeau !

Le terrain en bas de la D9 173 avant le stop direction Manosque /Pont de mirabeau appartient à une personne privée. Il sert de dépôt de gravats et de terre. Il y a quelques mois la municipalité est intervenue auprès du propriétaire puis de la DDT pour faire nettoyer et remettre en état d'origine ce terrain. Cela a été fait. Depuis quelques semaines ce terrain a fait l'objet d'un nouveau dépôt important de terre et de gravats. Cette mise à disposition a été autorisée par le propriétaire du terrain aux entreprises qui travaillent dans le secteur pour le compte d'autres entreprises qui travaillent sur la commune. Cela évite aux camions de faire un nombre important d'allers-retours.

Au terme de ses travaux, les gravats et terre après réemploi seront dégagés afin que le terrain retrouve son état d'origine.

ÉTAT CIVIL : 1^{ER} JANVIER > 20 AVRIL 2024

Ils nous ont quittés

Claude Pons 13 Mars

il est né

Gabriel Zanon 8 Mars

Ils se sont mariés

Daniel Sibilat et Virginie Truchot 23 septembre

Les élus de l'opposition ne nous ont pas transmis leur tribune

Toute l'actualité de votre village

Attention !

Pour continuer de recevoir l'Echo mensuel vous devez vous abonner directement sur le site de la commune.(En bas de la page d'accueil)

- Le site de la commune www.mirabeauenluberon.fr
- Facebook du Maire Robert Tchobdrénovitch
- Application panneapocket

Inscription à la newsletter

Recevez les informations mensuelles de votre commune directement dans votre boîte email.

Entrez votre adresse email pour vous inscrire *

S'INSCRIRE